

Conditions d'acceptation Verre



Bouteilles et pots en verre

Sont autorisés :

- ✓ Les bouteilles, bocaux, etc. en verre propres (toutes les couleurs et toutes les formes sont autorisées)

Quantités minimales autorisées d'autres matières :

- Bouchons, bouchons en liège et couvercles

NE sont PAS autorisés :

- x Les bouteilles en verre sales
- x Les pots en verre sales
- x Le verre plat, le verre armé et le verre à miroir
- x Les verres (en cristal) et les verres à thé
- x La porcelaine, la céramique (services de table)
- x Les cruches à genièvre
- x Les matériaux pierreux et la céramique
- x Les ampoules à incandescence
- x Les tubes TL et les ampoules économiques
- x Les vases/pots à fleurs
- x Les matériaux moussés tels que l'isomo, les matériaux d'isolation ou les plaques en mousse
- x Le verre thermorésistant (plats allant au four)
- x Les emballages en verre ayant contenu des produits chimiques
- x Les seringues et aiguilles
- x Les autres déchets tels que déchets résiduels, papier, déchets verts, bois, etc.